



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MAMRDI 25 JUIN 2024 à 20 h 30

N°04/2024

La séance, ordinaire, a été ouverte à 20 h 30 et close à 20 h 40

Etaient présents

Madame HOLLINGER Jacqueline Présidente
Mr FERRACHAT Sébastien, Mr CARBONNAUX Alexandre, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent,
Mr LASSEGUE Yves, Mme LEGRAND Nicette, Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Etaient absents excusés :

Mme POLLET Dorianne a donné pouvoir à Mme LEGRAND Nicette
Mr DE WILDE Pierre a donné pouvoir à Mme HOLLINGER Jacqueline

Etait absent :

Mme DOS SANTOS Stéphanie

Mme LEGRAND Nicette a été élue secrétaire de séance

Après avoir fait l'appel nominal, Madame Jacqueline HOLLINGER, Présidente a constaté que le quorum était atteint.

Le procès-verbal de la réunion du vendredi 05 avril 2024 a été lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE CETTE SEANCE ORDINAIRE

1 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Questions diverses :

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants.
Le Conseil Municipal régie par le PLU approuvé le 18 octobre 2019 et modifié par la délibération du 25 octobre 2021.

DECIDE

De reconduire le taux de 8 %, pour la taxe d'aménagement, sur l'ensemble du territoire communal,

La présente délibération est valable pour une durée d'un an, reconductible, par tacite reconduction. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant l'adoption.

ACCEPTÉ le taux de la taxe d'aménagement.

Ont voté :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

La secrétaire,
Nicette LEGRAND

Le Maire,
Jacqueline HOLLINGER

